

Ville de
Breil sur RoyaDEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION
N° 101/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

**Demande de subventions
pour l'acquisition d'un
terrain situé chemin
de la Mounta**

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite acquérir des parcelles situées chemin de la Mounta, cadastrées section C n° 615, C n° 617, C n° 618 et C n° 444, d'une superficie totale de 1 492 m² et appartenant à la famille COTTALORDA. Cette acquisition permettra à la Commune de préserver le patrimoine oléicole et de sécuriser l'écovillage tourisme.

Le montant de ces acquisitions est de 120 000 € HT et HC. Les frais de notaire s'élèvent à 12 000 € (10%). Le montant total est de 132 000 € HT et HC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

La Commune s'engage à n'effectuer aucune aliénation pendant une période de 10 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

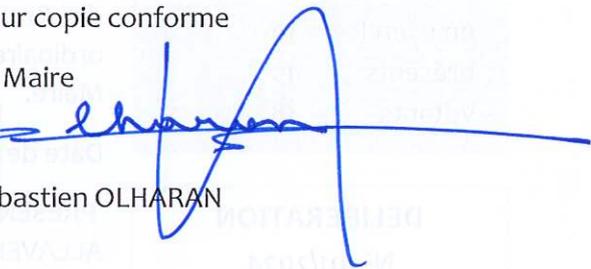
Paul REY



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

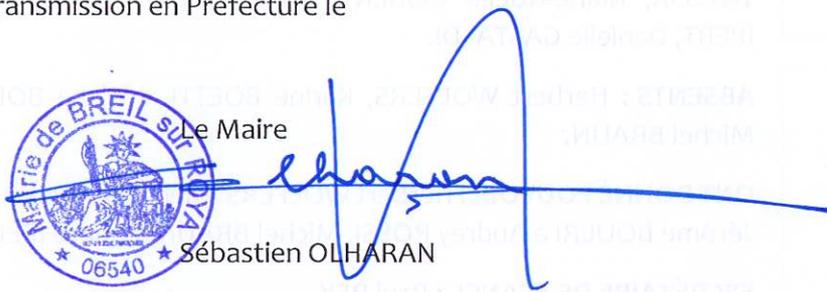


Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN





Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION TERRAIN SITUÉ CHEMIN DE LA MOUNTA

DEPENSE :

Montant 120 000 €
(Frais de notaire 10 % 12 000 €)
Montant TOTAL : 132 000 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80% 105 600 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
COMMUNE 20% 26 400 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 22/04/2024

Le Maire,

Sébastien OLHARAN

